

SERVICE DIOCESAIN

PASTORALE,  
NOUVELLES CROYANCES  
ET  
DERIVES SECTAIRES

Sr Chantal-Marie SORLIN  
Maison diocésaine  
9 bis, boulevard Voltaire  
21000 Dijon  
Tél- Fax: 03 80 58 20 96  
gamaliel.21@wanadoo.fr



Béni soit le Seigneur  
qui n'a pas fait de nous  
la proie de leurs dents !

Comme un oiseau,  
nous avons échappé  
au filet du chasseur;  
le filet s'est rompu :  
nous avons échappé.

Notre secours  
est le nom du Seigneur

qui a fait  
le ciel et la terre.

Psaume 123

# Nouvelles de Gamaliel21

MAI 2015

N° 23

## L'ART DU CAMOUFLAGE

Le journal *Libération* traite le 16 avril dernier :  
« D'une poignée de mastodontes à une nuée de microstructures ». Telle est en effet l'évolution du phénomène sectaire. Et bien entendu cette atomisation des mouvements à surveiller complexifie la lutte contre leur emprise.

En fait, on peut repérer plusieurs modes d'action :

- Les grands groupes, comme Scientologie, Moon et compagnie (qui existent toujours) multiplient les « sous-associations » aux noms divers selon le terrain d'action investi. Ces sous-groupes sont de véritables masques destinés à camoufler l'identité véritable du mouvement.

- Des initiatives individuelles se multiplient dont certaines ne fidélisent qu'une poignée de personnes. La confidentialité de ces microcellules impossibles à identifier avant que les victimes n'aient parlé, explique la difficulté à les traquer.

- D'autres groupes enfin ont l'art de rebondir après l'orage en changeant de nom ou de lieu. Mais ce sont bien les mêmes personnes dirigeantes qui tirent les ficelles.

Masques, microcellules ou transformations : l'art du camouflage fait partie intégrante du savoir-faire des gourous.



Voici deux exemples de cet art du camouflage :

- *l'Office Culturel de Cluny qui ne dit pas son nom*
- *le Pain de Vie qui veut faire croire à sa pérennité*

## Office Culturel de Cluny

On le chasse par la porte, il rentre par la fenêtre !

- **Février 2015 :**

Olivier Fenoy est interviewé par Radio Notre-Dame dans le cadre de son émission *Le Grand Témoin*. Comédien, metteur en scène, fondateur de la compagnie du **Théâtre de l'Arc-en-ciel**, il vient présenter *Les Frères Karamazov*.

- **Mars 2015 :**

RCF Aube donne la parole à la directrice du **Domaine de Tournefou** pour en présenter les activités.

- **Avril 2015 :**

Fondatrice de l'**Académie internationale de théâtre pour enfants**, Elisabeth Toulet annonce par un article de deux pages dans *La Vie* du 23 avril 2015 les stages qu'elle organise cet été.

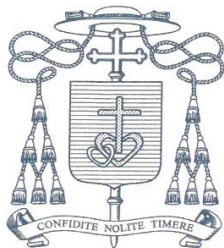
La même publicité lui était déjà offerte dans le journal *La Croix* (Forum du 6 mars 2015).



**Trois dénominations différentes, trois intervenants, sans jamais évoquer l'Office Culturel de Cluny...**

**Et pour cause : celui-ci a fait l'objet de deux communiqués de la Conférence des Evêques de France en date du 13 juin 2013 et de l'Archevêché de Lyon le 12 septembre suivant, pour rappeler l'absence de reconnaissance de la part de l'Eglise catholique (cf. Nouvelles de Gamaliel21 n° 18).**

# Le Pain de Vie



## DÉCRET

JEAN-CLAUDE BOULANGER  
ÉVÊQUE DE BAYEUX ET LISIEUX

Nous, Jean-Claude BOULANGER,  
Par la grâce de Dieu et du Siège apostolique,  
Évêque de Bayeux- Lisieux,

Vu les canons 305, 323 § 1 et 326 § 1 du Code de Droit canonique,  
Vu le décret du 23 juin 1984, reconnaissant, *ad experimentum* pour une durée de trois ans, l'association privée de fidèles de droit diocésain dite « Communauté du Pain de Vie », disposition prorogée pour trois ans par décret du 23 juin 1987, puis définitivement par décret du 23 juin 1990,  
Vu les statuts de l'association, notamment l'art. 24 bis,

Considérant que la Communauté du Pain de vie a connu une scission interne, provoquant la fondation d'une nouvelle association de fait dite « Maison du Pain de Vie »,

Considérant le décret du 27 mai 2007, suite à certaines difficultés de gouvernement, indiquant certaines orientations à l'association dite « Communauté du Pain de Vie »,

Considérant le décret du 16 février 2010, portant reconnaissance, *ad experimentum*, de l'association privée de fidèles dite « Fraternités Charles de Jésus », dans le but de maintenir le charisme de la communauté du Pain de Vie,

Considérant le décret du 26 décembre 2014 par lequel est supprimée l'association dite « Fraternités Charles de Jésus »,

Considérant que l'association dite « communauté du Pain de vie », suite à de grandes difficultés de gouvernement, n'a plus aujourd'hui d'existence réelle ni institutionnelle, du fait de la dispersion de ses membres et de la fermeture de ses différentes maisons,

Considérant que le devoir de vigilance appartenant à l'autorité diocésaine nécessite une clarification de la situation canonique de l'association,

Supprimons l'association privée de fidèles dite « Communauté du Pain de vie ».

Fait à Bayeux, le 9 avril 2015.

Par mandement.

Alain Deshaies, Fr Martin  
Chancelier de l'Evêché

+ Jean-Claude BOULANGER,  
Evêque de Bayeux-Lisieux

La communauté du « Pain de Vie », née en 1976, a vu s'en aller environ 90 % de ses effectifs en réaction aux comportements du couple fondateur. Un ancien membre précise bien : *si nous avons quitté cette communauté, c'est précisément par fidélité au Christ, à l'Évangile et à l'Église.* Et une autre écrit : *Je suis allée dans cette communauté, car elle était catholique, reconnue par l'Église, avec des statuts canoniques signés par des évêques... Pour moi c'était le signe d'une garantie ecclésiastique.*

Parmi les diverses et multiples dérives repérées : *Le vœu de pauvreté dont ils se targuaient et qu'ils utilisaient comme slogan de leur propagande et comme 'aspirateurs de dons' n'était pas forcément de mise chez eux. Du moins pas avec la même rigueur que pour le simple quidam de la Communauté. Des preuves : [le couple fondateur a] refusé de cotiser pour la retraite des personnes engagées dans la communauté au nom de notre vœu de pauvreté et malgré les demandes réitérées des évêques.. mais [il] n'a pas oublié de cotiser dans le même temps - 30 ans - pour son propre compte, malgré son propre vœu de pauvreté !!!* On peut à juste titre s'interroger avec un autre témoin : *Qu'est-ce qu'une communauté qui sous couvert d'aider les pauvres, les asservit, et en génère d'autres ?*

Les fondateurs ont alors poursuivi leur chemin en renommant leur groupe dont la grande majorité des membres était partie : « **Maison du Pain de Vie** » et en continuant leurs activités - **sans la moindre reconnaissance canonique** - en particulier à Valenciennes. D'où la nécessité pour l'autorité ecclésiastique de mettre fin à cette situation ambiguë et trompeuse (cf. le décret de Mgr Boulanger).



Cette clarification

- 1) **rend justice** d'une certaine manière à celles et ceux qui ont quitté le couple fondateur (mais il ne faudrait pas oublier que la plupart vit actuellement dans une grande précarité physique, psychologique et économique...),
- 2) **déclare officiellement que la communauté du « Pain de Vie » n'existe plus,**
- 3) **et que par conséquent le groupe « Maison du Pain de Vie » n'est qu'une association de fait qui ne jouit d'aucune reconnaissance ecclésiastique.**

Le service diocésain *Pastorale, Nouvelles croyances et dérives sectaires* participe au souci de l'Église catholique vis-à-vis de tant d'hommes et de femmes confrontés à de nombreuses et nouvelles formes de croyances et de recherches dont certaines peuvent être déviantes et avoir des conséquences graves pour l'existence.

Retrouvez-nous sur le web !  
<http://pagesperso-orange.fr/gamaliel21>